

Politique : *Conflits d'intérêts – Membres du personnel*

Numéro : *P – 6.033*

Catégorie : *Ressources humaines*

Page : *1*

Approuvée : *le 19 octobre 2015*

Modifiée :

1. Préambule

Le rôle du Conseil scolaire catholique Providence repose sur la confiance du public. Les membres du personnel doivent ainsi agir avec intégrité, loyauté et transparence afin d'inspirer et de maintenir cette confiance.

La présente politique a pour but de favoriser la transparence aussi bien que d'assurer que les membres du personnel du Conseil agissent et soient perçus comme agissant en tout temps dans l'intérêt du Conseil et de la communauté qu'il dessert, le tout dans le but ultime d'assurer que le Conseil s'acquitte de son mandat de manière efficace et intègre.

2. Énoncé

- 2.1 **Attendu que** le Conseil scolaire catholique Providence cherche à maintenir la confiance du public;
- 2.2 **Attendu que** le Conseil scolaire favorise la transparence et tient que les membres du personnel du Conseil agissent et soient perçus comme agissant en tout temps dans l'intérêt du Conseil et de la communauté qu'il dessert;
- 2.3 **Attendu que** le Conseil scolaire tient à ce que les membres du personnel déclarent tout conflit d'intérêt réel ou potentiel;

il est décidé que le Conseil scolaire élaborera des procédures administratives découlant de la présente.

Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l'autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l'exige.

Renvoi : PA – 6.033 - Conflits d'intérêts – Membres du personnel